

Le 22 mars 2020,

**COMMUNIQUÉ
DES ASSOCIATIONS ET SYNDICATS
DU TROT**

MESURES DE SOUTIEN À LA FILIÈRE DES COURSES

La filière cheval est solidaire de la nation et joue pleinement cette solidarité. La crise sanitaire que nous traversons fragilise fortement l'ensemble de l'économie de notre pays et touche gravement la filière des courses.

Celle-ci s'est immédiatement soumise aux mesures sanitaires liées au combat contre l'épidémie du Covid-19. Mais compte tenu de leur spécificité et de leur contribution à l'emploi, à l'entretien et au bien-être des chevaux les acteurs des courses attendent en retour une solidarité.

L'arrêt des courses depuis le 17 mars et donc de la prise de paris prive de ressources toute la filière et a des conséquences importantes sur les activités d'entraînement et met en grande difficulté les propriétaires, les entraîneurs, les jockeys et les éleveurs qui vont demain se trouver pour beaucoup d'entre eux dans une situation de précarité importante.

Sans mesures concrètes et aides de soutien rapides notamment à l'entretien des chevaux pour certaines écuries la pérennisation de l'activité n'est absolument pas assurée.

Les entreprises du secteur vont certes bénéficier comme toutes les entreprises de mesures de remise, d'allègement ou de décalage de charges, d'impôts, de taxes ou de cotisations sociales.

Mais pour permettre d'une part aux entraîneurs de maintenir les emplois dans les écuries et assurer d'autre part la survie et l'entretien d'une base d'effectifs de chevaux qui permette le moment venu le redémarrage de l'activité, **les associations représentatives et les syndicats demandent qu'une compensation consécutive à la période de suspension des courses soit versée aux socioprofessionnels.**

Pour financer cette compensation, nous demandons aux pouvoirs publics de s'engager sur une baisse exceptionnelle de la fiscalité sur les enjeux hippiques dès la reprise des enjeux.

Cette baisse de fiscalité doit notamment compenser le manque à gagner subi par les socioprofessionnels durant la période d'arrêt des courses et permettra de financer les mesures de soutien.

Dès lors, nous demandons :

1 / Une aide par cheval qualifié déclaré à l'entraînement au 15 mars dernier.

Une clé de répartition sera étudiée avec la Société mère pour déterminer les conditions d'éligibilité à cette mesure pour soutenir les socioprofessionnels les plus fragiles.

2 / La reprogrammation partielle des courses non courues pendant la période de suspension.

Aujourd'hui, nous considérons la filière des courses en grand danger. L'absence de visibilité sur la date de reprise des courses et la baisse inéluctable des enjeux en 2020 compromettent les résultats du PMU et donc la pérennité économique de la filière cheval. **C'est pourquoi, le devoir de solidarité de l'État est primordial.**

Nous sommes disponibles, pour en pleine solidarité avec les dirigeants du TROT, échanger sur les mesures nécessaires à la survie de l'activité hippique.

THIERRY ANDRIEU

PRÉSIDENT DU SYNDICAT NATIONAL DES ÉLEVEURS DE CHEVAUX TROTTEURS FRANÇAIS

BERNARD PLAIRE

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES TROTTEURS DU MAINE

ALAIN BLOQUET

PRÉSIDENT DE QUALITROT

PASCAL BOEY

PRÉSIDENT DU SYNDICAT NATIONAL DES PROPRIÉTAIRES DE TROTTEURS

JAMES CARPENTIER

PRÉSIDENT DE L'UNION DES PROPRIÉTAIRES ÉLEVEURS DE CHEVAUX TROTTEURS

JEAN-EMMANUEL CASTAGNET

PRÉSIDENT DU GROUPEMENT DES ÉLEVEURS DE TROTTEURS DU SUD-OUEST

HUBERT JAY

PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE DES AMATEURS DU TROT

STÉPHANE MEUNIER

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES ENTRAINEURS DRIVERS ET JOCKEYS DE TROT

ALBÉRIC VALAIS

PRÉSIDENT DU GROUPEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE L'ÉLEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS

JEAN-PIERRE VIEL

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ANGLO-NORMANDS